



République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

Étaient Présents : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Vincent MARTIN, Éric LEVANTIS, Laure VINCENT, Hugues SERVIERE, Alexandre HAYEK.

Excusés et ayant donné pouvoir : Sandrine PEREIRA a donné pouvoir à Michel PARTAGE et Thomas NERVI a donné pouvoir à Laure VINCENT.

Absents : Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

Secrétaire de séance : Béatrice GRELET.

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Le Maire propose l'affectation du résultat suivant pour le budget annexe Lotissement du Castelet :

Soldes d'exécution 2022 :

- Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **0 €**
- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **0 €**

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : **0 €**
- En recettes pour un montant de : **0 €**

Besoin net de la section d'investissement :

- Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **0 €**

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** les inscriptions précitées au budget 2023, soit :

Total à inscrire au compte 001 en dépense : - 139 987.36 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes : 276 690.67€

Secrétaire de séance
Béatrice GRELET



Fait à La Bastidonne,
Le 28 avril 2023,
PARTAGE Michel, Maire

Signé par : MICHEL PARTAGE
Date : 28/04/2023
Qualité : maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 2

Ayant donné procuration : 2

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

29 mars 2023

DATE D'AFFICHAGE

29 mars 2023

N°016_2023

Objet : Affectation du résultat 2022 – Budget annexe Lotissement du Castelet

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.